



## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le douze du mois de mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 6 mai 2015, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joseph BONNEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Joseph BONNEAU, Marie-Jeanne BENOIT, Nicolas MAUPETIT, Sylvie JOURDAIN, Patrick PARANTHOËN, Jean-Pierre TRICOIRE, Joël BONNAUD, Patrick DOUILLARD, Claude MORIN, Michel PETIT, Vital LEMASSON, Catherine ARNAUDEAU, Chrystèle LEBRUN, Laure BLUTEAU, Valérie ARTAUD, Stéphanie ROUSSEAU, Manuella ROUET, Céline BELLEAU, Claude ALBERT, Patrick DESLANDES, Marilyne PERIER, Hélène TURCAUD, Priscilla CHEVRIER.

SECRÉTAIRE : Michel PETIT.

---

### Ordre du jour :

**A. Compte rendu de l'exercice des délégations du Maire**

**B. FINANCES**

- Décisions Modificatives :
  - Budget Commune
  - Budget Assainissement
- Contrat d'association : école privée
- Tarifs cantine 2015-2016
- Tarifs accueil périscolaire 2015-2016
- Participation TAP
- Subventions aux associations

**C. RESEAU CHALEUR BOIS ENERGIE**

- Participation aux frais d'études des partenaires

**D. TRAVAUX - BATIMENTS**

- Travaux en cours

**E. CCAS**

- Rapport d'activités année 2014

**F. DEMANDEURS D'EMPLOI**

**G. DIVERS**

- Ecoles Publiques : Rentrée 2015-2016
- Espace jeunes
- Déménagement Accueil de Loisirs « La Coutinelle »

**H. QUESTIONS DIVERSES**

## Approbation du procès verbal de la réunion du 31 mars 2015

Le procès verbal est adopté à l'unanimité

### A – Compte-rendu de l'exercice des délégations du Maire

#### 1. Droit de préemption

Monsieur le Maire informe le Conseil des dossiers déposés depuis le 24 février 2015 et pour lesquels il a été renoncé au droit de préemption :

- Terrain situé Le Sautreau, Section ZA n° 424,

### B – FINANCES

#### 1. Décisions modificatives

- **Budget Commune**

#### Délibération n° 15.05.12.035

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de modifier les prévisions budgétaires, comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00 €	14 268,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 268,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	5 100,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7411 : Dotation forfaitaire	0,00 €	0,00 €	6 727,00 €	0,00 €
R-74121 : Dotation de solidarité rurale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 844,00 €
R-74123 : Dotation de solidarité urbaine	0,00 €	0,00 €	6 527,00 €	0,00 €
R-74127 : Dotation nationale de péréquation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 278,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 254,00 €</b>	<b>35 122,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>21 868,00 €</b>	<b>13 254,00 €</b>	<b>35 122,00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 100,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 100,00 €</b>
D-21312-051 : REGROUPEMENT DES ECOLES	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-063 : SALLE DES COULEURS	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-188 : 188 ATEL. JACOBINS ET TUILERIE	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 100,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>26 968,00 €</b>		<b>26 968,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

**DECIDE** de modifier les prévisions budgétaires conformément aux tableaux ci-dessus.

#### - Budget Assainissement

#### Délibération n° 15.05.12.036

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de modifier les prévisions budgétaires, comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,10 €
<b>TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,10 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues ( exploitation )	0,00 €	0,10 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( exploitation )</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,10 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,10 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,10 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,10 €</b>		<b>0,10 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

**DECIDE** de modifier les prévisions budgétaires conformément au tableau ci-dessus.

## 2. Contrat d'association : école privée

#### Délibération n° 15.05.12.037

Monsieur le Maire expose que par délibération du 14 octobre 2014, le Conseil Municipal a décidé de verser à l'OGEC pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2014, une participation par élève de La Châtaigneraie de 215.61 €, correspondant au 4/12<sup>ème</sup> du coût d'un élève fréquentant l'école publique.

Au cours de l'année scolaire 2014/2015, le nombre d'élèves inscrits est de 126, dont 79 élèves de La Châtaigneraie.

Pour la fin de cette année scolaire, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2015, la participation par élève de La Châtaigneraie s'élève à 431.21 € correspondant au 8/12<sup>ème</sup> du coût d'un élève fréquentant l'école publique (646.82 €).

La participation à verser à l'OGEC de l'école Ste Marie pour cette période serait de :

$$431.21 \text{ €} \times 79 \text{ élèves} = 34\,065.59 \text{ €}$$

Après en avoir délibéré, le Conseil à 21 voix pour et 1 abstention,

**DÉCIDE** de verser à l'OGEC de l'école Sainte-Marie pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2015 la somme de trente quatre mille soixante cinq euros et cinquante neuf centimes (34 065.59 €) conformément au contrat d'association en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

### 3. Tarifs cantine 2015-2016

#### Délibération n° 15.05.12.038

Les commissions Enfance-Jeunesse-Scolaire et finances proposent de revoir les tarifs de la cantine.

Les prix de la restauration scolaire étaient encadrés conformément aux dispositions du décret N° 2000/672 du 19 juillet 2000. La loi du 13 août 2004 a conduit à abroger l'encadrement de ces tarifs.

Les tarifs appliqués au cours de l'année scolaire 2014/2015 étaient les suivants :

○ Tarif n° 1	Elémentaire	3.08 €
○ Tarif n° 2	Maternelle	3.03 €
○ Tarif n° 3	Adulte	5.25 €

#### **Proposition – Année scolaire 2015/2016 (+ 2 %)**

○ Tarif n° 1	Elémentaire	3.14 €
○ Tarif n° 2	Maternelle	3.09 €
○ Tarif n° 3	Adulte	5.36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'appliquer les tarifs ci-dessous :

○ Tarif n° 1	Elémentaire	3.14 €
○ Tarif n° 2	Maternelle	3.09 €
○ Tarif n° 3	Adulte	5.36 €

Ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

### 4. Tarifs accueil périscolaire 2015-2016

#### Délibération n° 15.05.12.039

Les commissions Enfance-Jeunesse-Scolaire et finances proposent une augmentation de 2 % des tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2015/2016, soit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

<b>ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET PÉRICENTRE</b>		1/4 h
		2015
Résidant	1er enfant	0,43€
	2ème et +	0,39€
Non résidant	1er enfant	0,50€
	2ème et +	0,45€
pénalité de retard		3,00€

Les résidants sont les habitants de La Châtaigneraie, La Tardière et Breuil Barret.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

**DECIDE** de fixer les tarifs de l'Accueil Périscolaire, à compter de la rentrée scolaire 2015/2016, conformément aux tarifs ci-dessus.

## 5. Participation TAP

Patrick PARANTHOËN présente au Conseil le courrier de la FCPE concernant la gratuité des TAP.

Après avis des commissions Enfance-jeunesse-scolaire et finances, Monsieur le Maire propose de demander une participation aux familles de :

- Période 1 (septembre à décembre) : 14 €
- Période 2 (janvier à mars) : 10 €
- Période 3 (avril à juin) : 12 € pour les élèves en élémentaire

Gratuité pour les maternelles.

*Michel PETIT demande si l'Etat a pérennisé son aide (Fonds d'amorçage). Monsieur BONNEAU indique que l'aide est maintenue.*

*Marie-Jeanne BENOIT précise que dans certains cas le montant de la participation aux TAP est inférieur au coût de l'ALSH du mercredi matin.*

*Patrick PARANTHOËN réaffirme son souhait de gratuité pour tous.*

*Patrick DESLANDES demande qu'un bilan annuel financier et quantitatif soit fait afin que celui-ci puisse servir de support à une prise de décision pour l'année prochaine.*

*Arrivée d'Hélène TURCAUD à 20 h 25.*

### Délibération n° 15.05.12.040

Lors du conseil du 13 mai 2014, il a été décidé que les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) seront gratuits, à titre d'expérimentation, pour l'année scolaire 2014-2015.

Monsieur le Maire propose au Conseil de demander une participation aux familles de :

- Période 1 (septembre à décembre) : 14 €
- Période 2 (janvier à mars) : 10 €
- Période 3 (avril à juin) : 12 €, pour les élèves scolarisés en élémentaire  
Et gratuité pour les élèves scolarisés en maternelle

Après en avoir délibéré, le Conseil à 16 voix pour et 7 contre,

**DECIDE** de fixer la participation aux Temps d'Activités Périscolaire, à compter de la rentrée scolaire 2015/2016, ainsi qu'il suit :

- Période 1 (septembre à décembre) : 14 €
- Période 2 (janvier à mars) : 10 €
- Période 3 (avril à juin) : 12 €, pour les élèves scolarisés en élémentaire  
Et gratuité pour les élèves scolarisés en maternelle.  
Cette participation sera facturée au cours de chaque période.

## 6. Subventions aux associations

### ➤ Associations à but social et humanitaire

#### Délibération n° 15.05.12.041

Sur proposition des commissions « Finances » et « Sociale »,

Le Conseil à 21 voix pour et 2 abstentions,

**FIXE** le montant des subventions à verser aux associations à but social et humanitaire en 2015 ainsi qu'il suit :

ADAPEI	140,00 €
DONS D'ORGANES – FRANCE ADOT	80,00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	80,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	200,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	375,00 €
ASSOCIATION LAGEM TAABA	690,00 €
RESTOS DU COEUR	320,00 €
ACTION HANDICAP	140,00 €
VALENTIN HAÛY	80,00 €
AARFICS	80,00 €
E'CHANGEONS	80,00 €

#### Délibération n° 15.05.12.042

Sur proposition des commissions « Action Sociale » et « Finances »,

Le Conseil à 21 voix pour et 2 abstentions,

**DÉCIDE** de verser une subvention en 2015

- au CCAS pour le service « Action Sociale » d'un montant de 6 000,00 €.

### ➤ Associations à but Culturel

#### Délibération n° 15.05.12.043

Sur proposition des commissions « Finances » et « Culture »,

Le Conseil à 20 voix pour et 2 abstentions,

**FIXE** le montant des subventions à verser aux associations à but culturel en 2015 ainsi qu'il suit :

COMITE PARENTS D'ELEVES ECOLES PUBLIQUES	190,00 €
COMITE PARENTS D'ELEVES ECOLES PRIVEES	190,00 €
COMITE PARENTS ELEVES COLLEGE ST JOSEPH	80,00 €
COMITE PARENTS ELEVES COLLEGE PIERRE MENDES FRANCE	80,00 €
FAMILLE RURALE - COUNTRY	100,00 €
LES MIGAILLERES	270,00 €
COMICE AGRICOLE	850,00 €
ARTISANS ET COMMERCANTS	1 940,00 €
COMITE DE JUMELAGE	270,00 €
COMITE DES FETES	2 500,00 €
LA CICADELLE	40,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLÈGE ST JOSEPH	100,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PIERRE MENDES FRANCE	100,00 €
ASSOCIATION DES AMIS DE FELIX LIONNET	100,00 €
FOYER SOCIO ÉDUCATIF COLLÈGE PMF	270,00 €
FOYER SOCIO ÉDUCATIF COLLÈGE ST JOSEPH	270,00 €

#### ➤ **Associations Sportives**

#### **Délibération n° 15.05.12.044**

Sur proposition des commissions « Finances » et « Sportives »,

Le Conseil à 21 voix pour et 2 abstentions,

**FIXE** le montant des subventions à verser aux associations sportives en 2015 ainsi qu'il suit :

AVENIR GYMNIQUE	2 899,00 €
CLUB NAUTIQUE	1 414,50 €
BASKET BALL	339,50 €
AMICALE SPORTIVE CHATAIGNERAISIENNE	2 336,50 €
TENNIS	436,50 €
TIR A L'ARC	294,50 €
VÉLO CLUB	285,00 €

**DÉCIDE** de mettre en place une participation à la représentativité régionale des associations sportives et des sportifs de la commune selon les modalités définies par délibération du 25 mars 2003.

L'enveloppe maximum annuelle étant de 10 000,00 €.

#### **Délibération n° 15.05.12.045**

Sur proposition des commissions « Sportives » et « Finances »,

Le Conseil à 21 voix pour et 2 abstentions,

**DÉCIDE** d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

- Une subvention exceptionnelle de 520,00 € au Vélo-Club pour le Tour du Pays de la Châtaigneraie du 31 mai 2015.
- Une subvention exceptionnelle de 1 000,00 € au Vélo-Club pour la publicité de la Ville sur le véhicule du Vélo Club.

*Patrick PARANTHOËN indique que chaque association pourrait faire part de ses projets lors de la demande de subvention afin que les commissions puissent évaluer au mieux les besoins.*

## **C – RESEAU CHALEUR BOIS ENERGIE**

### **1. Participation aux frais d'études des partenaires**

#### **Délibération n° 15.05.12.046**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 18 novembre 2014 a décidé, étant donné le désengagement de certains partenaires, d'abandonner le projet de réalisation d'une chaufferie mixte bois-gaz, d'un réseau de chaleur et de ses sous-stations sur le territoire de la commune.

Il avait été convenu avec les partenaires (Collège Saint Joseph, EHPAD Bon Accueil, Hôpital des Collines Vendéennes, Résidence du Pré Bailly) que si le projet s'arrêtait à l'APD (Avant Projet Définitif) il y aurait une participation de chacun.

Le montant de cette participation serait de :

- Collège Saint Joseph :	2 833.00 € HT
- EHPAD :	3 321.00 € HT
- Hôpital des Collines Vendéennes :	11 728.00 € HT
- Résidence du Pré Bailly :	3 079.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

**DECIDE** de demander une participation d'un montant de :

- Collège Saint Joseph :	2 833.00 € HT
- EHPAD :	3 321.00 € HT
- Hôpital des Collines Vendéennes :	11 728.00 € HT
- Résidence du Pré Bailly :	3 079.00 € HT

## **D – TRAVAUX - BATIMENTS**

### **• Travaux en cours**

Nicolas MAUPETIT informe le conseil des travaux en cours :

- **Accessibilité** : la rencontre du 29 avril avec les commerçants, le CAUE et la CCI a été très appréciée et a permis de dédramatiser l'échéance de l'ADAP.
- **Eglise** : un nettoyage des dalles et du pourtour de l'église a été réalisé le 7 mai.
- **Centre ville** : le nettoyage des trottoirs a été réalisé avec la nouvelle machine.
- **Chapeau Rouge** : une rencontre avec la SPL (Société Public Locale) est prévue afin de faire une étude sur l'aménagement de la voirie et des espaces communs.
- **Peinture routière** : les travaux de peinture ont débuté.
- **Pas de tir** : le système de protection est maintenant terminé.

## E- CCAS

- **Rapport d'activités année 2014**

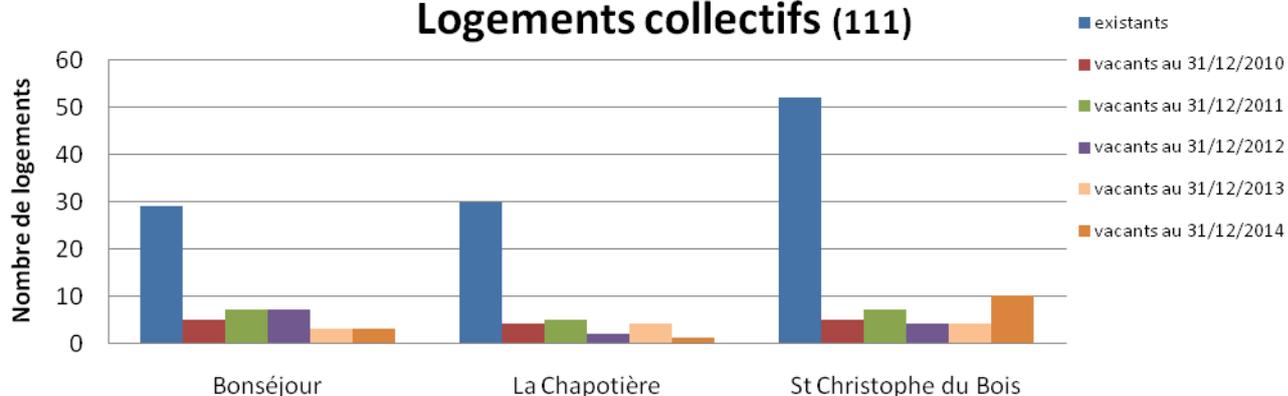
Marie-Jeanne BENOIT a présenté le rapport d'activités 2014 au Conseil.

### **ACTION SOCIALE PERSONNES EN DIFFICULTES**

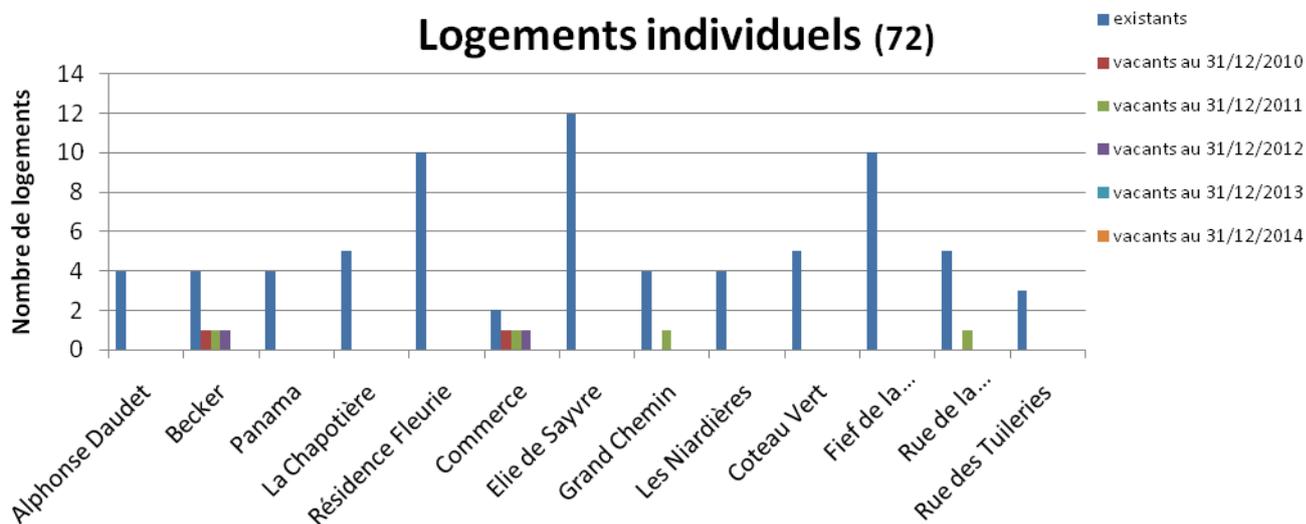
Nature de l'aide	2013		2014	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Batterie de voiture			1	87,99 €
Alimentation			4	120,94 €
EDF	1	710,00 €		
Garderie périscolaire	2	123,47 €		
Pharmacie (dont lait infantile)	1	174,23 €		
Réfrigérateur	1	302,50 €		
Taxe d'habitation	1	156,00 €		
Leçons de conduite	2	390,00 €	1	286,00 €
Remboursement découvert	1	500,00 €	1	103,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 356,20 €</b>		<b>597,93 €</b>

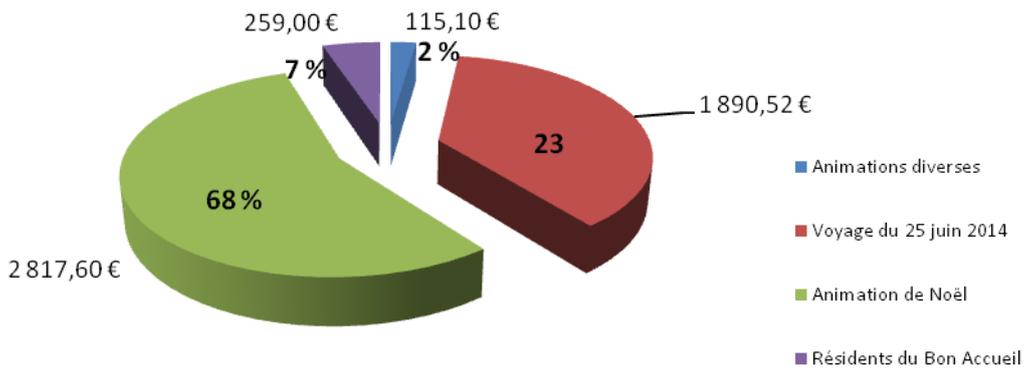
### **LES LOGEMENTS**

#### **Logements collectifs (111)**

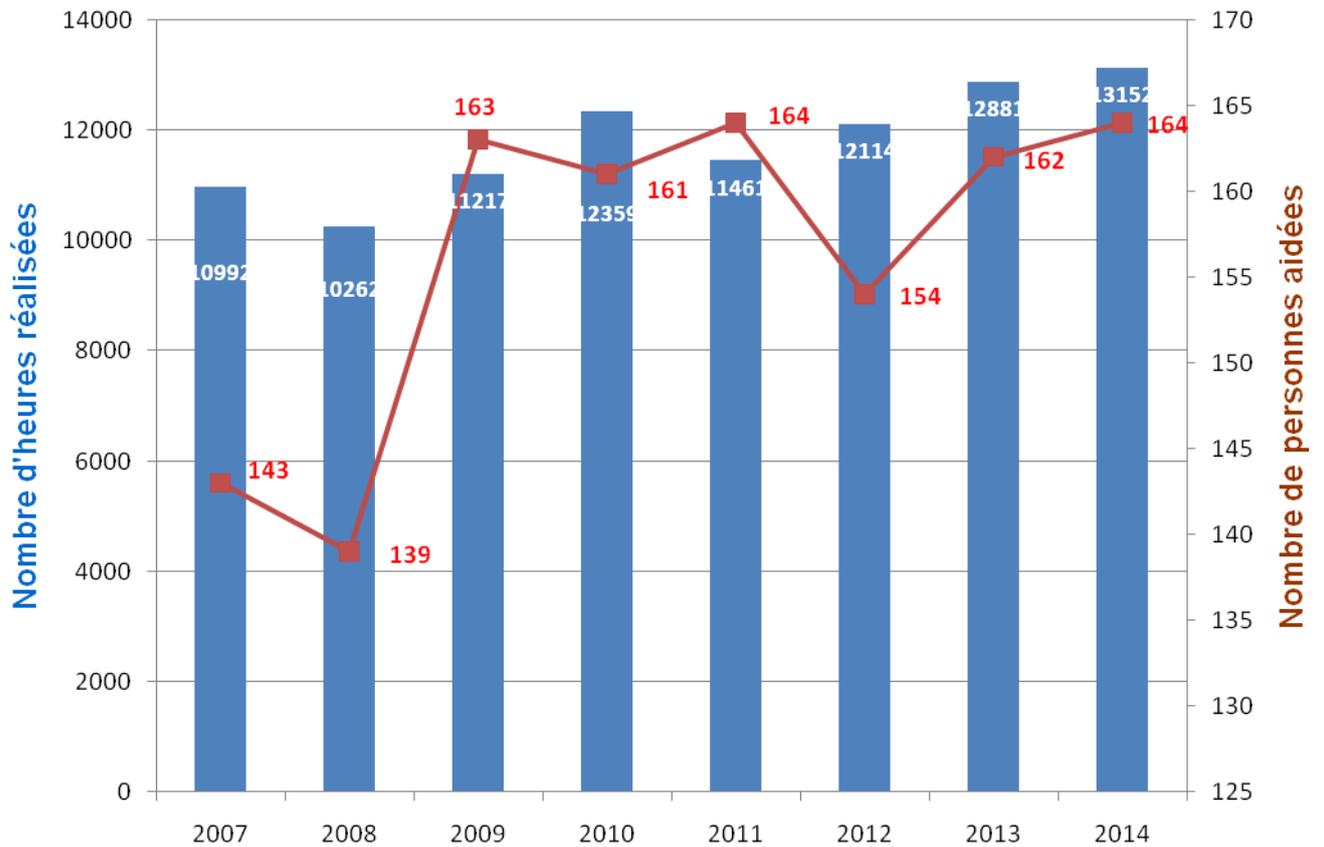


#### **Logements individuels (72)**





### ACTIVITE DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE

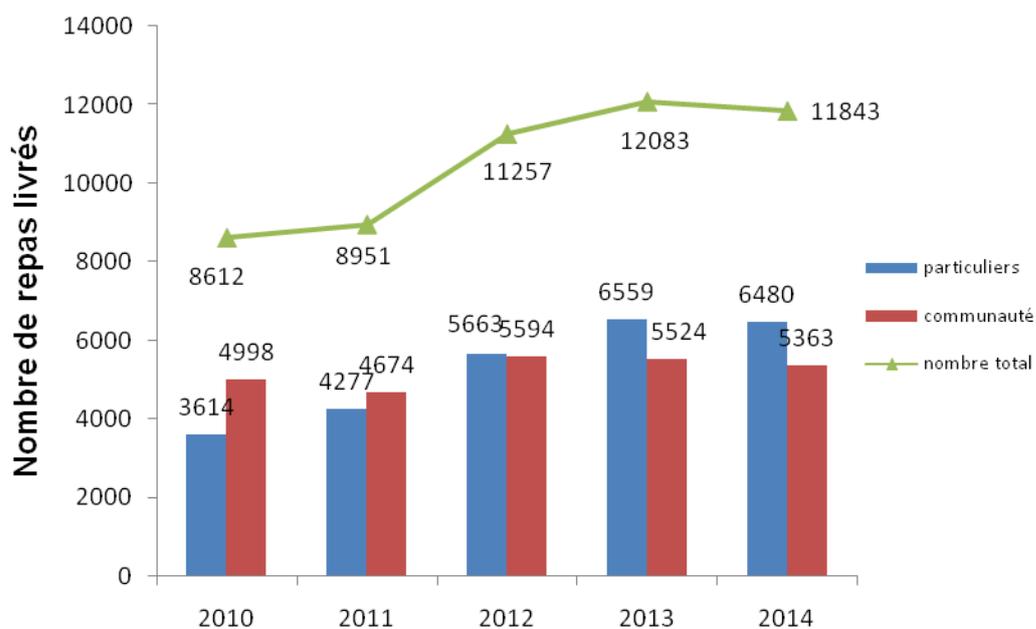


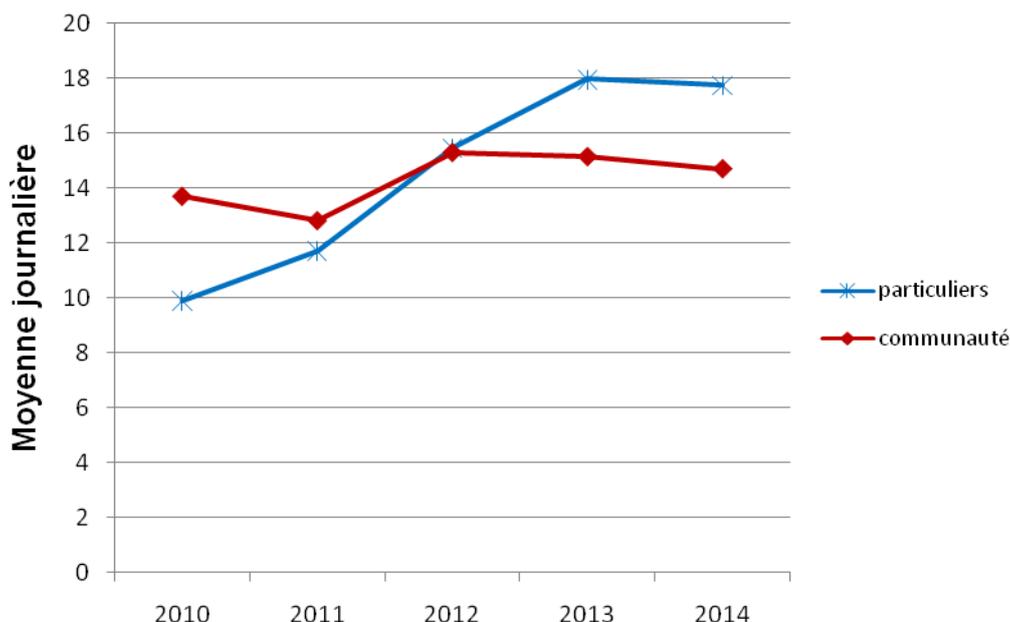
2 agents titulaires à 30 h/semaine  
 1 agent titulaire à 28 h/semaine  
 1 agent titulaire à 26 h/semaine  
 3 agents titulaires à 25 h/semaine  
 1 agent titulaire à 24 h/semaine  
 2 agents titulaires à 20 h/semaine  
 1 agent titulaire à 10 h/semaine  
 6 contractuelles

Nombre d'heures effectuées avec ou sans prise en charge  
Répartition par caisse et comparatif 2013- 2014

	2013	2014	Evolution
<b>CONSEIL GENERAL</b>	<b>3586,5</b>	<b>3981,25</b>	<b>394,75</b>
Aide sociale ADPA	160,5 3 426,00	235,5 3745,75	75,00 319,75
<b>CARSAT (CRAM)</b>	<b>894</b>	<b>983,75</b>	<b>89,75</b>
<b>MSA</b>	<b>234,25</b>	<b>178,5</b>	<b>-55,75</b>
<b>RSI</b>	<b>502</b>	<b>386,5</b>	<b>-115,50</b>
<b>FONCTION PUBLIQUE</b>	<b>985,5</b>	<b>818,75</b>	<b>-166,75</b>
CNRACL MGEN	838,5 147	674,75 144	-163,75 -3,00
<b>RETOURS HOPITAL</b>	<b>42</b>	<b>119</b>	<b>77,00</b>
<b>CARMI</b>	<b>92,25</b>	<b>77</b>	<b>-15,25</b>
<b>CAVIMAC</b>	<b>1560</b>	<b>975</b>	<b>-585,00</b>
<b>SANS ACCORD</b>	<b>4985</b>	<b>5632,75</b>	<b>647,75</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 881,50</b>	<b>13 152,50</b>	<b>271,00</b>

**SERVICE DE PORTAGE DE REPAS**





Temps consacré au portage :

- 2 h à 2 h 15 chaque jour (livraison, transmission, nettoyage du véhicule...),
- 1 h 30 par semaine (choix des menus avec les bénéficiaires).

## **F - DEMANDEURS D'EMPLOI**

Au 15 avril 2015, le nombre de demandeurs d'emploi était de 181 personnes (89 hommes et 92 femmes) soit 11.84 % de la population active.

## **G – DIVERS**

- ***Ecoles Publiques : Rentrée 2015-2016***

### **Délibération n° 15.05.12.047**

Monsieur le Maire présente au Conseil le courrier de l'inspection académique l'informant de l'ouverture d'une 3<sup>ème</sup> classe de maternelle à la rentrée de 2015 compte-tenu de l'entrée en réseau d'éducation prioritaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

**DONNE** un avis favorable à l'ouverture d'une 3<sup>ème</sup> classe de maternelle à la rentrée 2015.

- ***Espace jeunes***

### **Délibération n° 15.05.12.048**

Patrick PARANTHOËN rappelle au Conseil la demande de plusieurs jeunes pour la création d'un espace jeunes. Des crédits ont été prévus au budget, il demande au Conseil de se prononcer sur un accord de principe pour une ouverture de cet espace en septembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

**VALIDE** le principe de création d'un espace jeunes à compter de septembre.

- **Déménagement accueil de loisirs « La Coutinelle »**

**Délibération n° 15.05.12.049**

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie validés par arrêté préfectoral du 22 novembre 2012 entérinant le transfert de la compétence « accueil loisirs - enfance 3-10 ans ».

Considérant que l'accueil de loisirs « La Coutinelle 3 / 10 ans », actuellement installé dans les locaux du Bailliage à La Châtaigneraie, est confronté à plusieurs difficultés d'usage liés :

- A la mise aux normes « accessibilité »,
- A un besoin de rénovation du bâtiment (insonorisation, aération, rangement ....)
- Au stationnement des véhicules,

Considérant la visite des services de la Protection Maternelle Infantile,

Considérant le souhait de la communauté de communes d'utiliser les locaux suivants, selon les périodes :

Période	Salles	Commune concernée
Septembre à juin	Accueil périscolaire, Restaurant scolaire, Salle de réunion (espace sieste)	La Tardière
Juillet et août	Salle « Bonséjour » Restaurant scolaire	La Châtaigneraie

Afin de permettre de préparer les nombreuses conventions d'utilisation de locaux et les modifications de service, il est proposé au Conseil Municipal:

- D'approuver le principe du déménagement de l'activité « accueil de loisirs La Coutinelle 3 – 10 ans » de La Châtaigneraie à La Tardière sur la période de septembre à juin et l'utilisation de la salle « Bonséjour » et du restaurant scolaire de La Châtaigneraie en juillet et en août chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

- Approuve le principe du déménagement de l'activité « accueil de loisirs La Coutinelle 3 – 10 ans » de La Châtaigneraie à La Tardière sur la période de septembre à juin et l'utilisation de la salle « Bonséjour » et du restaurant scolaire de La Châtaigneraie en juillet et en août chaque année.

## **H – QUESTIONS DIVERSES**

- **Réunions et Manifestations :**

- **Manifestations :**

- Pavoisement école Sainte Marie le **29 mai** à 17 H 30

- **Commissions :**

- Animation culturelle élargie le **26 mai** à 20 H Amphi Belle Epine
- Travaux le **28 mai** à 20 H

- Infocom le **2 Juin** à 18 H 30
- Associations sportives le **4 juin** à 18 H 30 et autres associations à 20 H30 – Planning des salles

## **Communication - Information**

Jean-Pierre TRICOIRE indique au Conseil que le marché concernant les différents documents de communication est clos, les entreprises retenues sont Medhi Media et Pro Bureau.

*Hélène TURCAUD indique qu'elle a été contactée par une entreprise locale qui n'a pas été retenue et demande pourquoi. Jean-Pierre TRICOIRE informe que les critères retenus pour le marché étaient le prix, la proximité et les références. Après classement de chacune des offres celle de l'entreprise locale citée n'a pas été classée première et le Maire n'a donc pu la retenir.*

*Vital LEMASSON demande à Monsieur le Maire s'il y a une avancée concernant la création de commune nouvelle. Monsieur le Maire indique qu'actuellement tout est bloqué dans l'attente du devenir de la Communauté de Communes.*

*Vital LEMASSON demande que le maire fasse une réponse à Monsieur SOUCHARD concernant ces attaques incessantes. Après discussion le Conseil mandate le maire pour répondre au nom du Conseil aux différentes attaques de Monsieur SOUCHARD.*

Rappel des délibérations prises :

- 15.05.12.035 – Budget Général – Décision Modificative n° 1
- 15.05.12.036 – Budget Assainissement - Décision Modificative n° 1
- 15.05.12.037 – Ecole Privée – Contrat d'Association
- 15.05.12.038 – Tarifs cantine
- 15.05.12.039 – Tarifs accueil périscolaire
- 15.05.12.040 – Participation TAP 2015-2016
- 15.05.12.041 – Subventions aux associations à but social et humanitaire
- 15.05.12.042 – Subvention au CCAS
- 15.05.12.043 – Subventions aux associations à but culturel
- 15.05.12.044 – Subventions aux associations sportives
- 15.05.12.045 – Subventions exceptionnelles
- 15.05.12.046 – Réseau Chaleur Bois Energie – participation des partenaires
- 15.05.12.047 – Ecoles Publiques – Préparation de la rentrée 2015-2016
- 15.05.12.048 – Espace jeunes
- 15.05.12.049 – Enfance : Accord de principe pour le déménagement de l'activité « Accueil de loisirs la Coutinelle pour les 3-10 ans » de La Châtaigneraie à La Tardière de septembre à juin et maintien à La Châtaigneraie pendant les vacances d'été